

PLAN D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (PADEL) DU PROJET NACHTIGAL



Table des matières

1. CADRE GENERAL.....	3
2. JUSTIFICATION DU PADEL.....	4
3. GOUVERNANCE DU PADEL.....	4
3.1. Les populations locales.....	4
3.2. Les mairies.....	4
3.3. La Direction Générale de NHPC.....	5
3.4. L'équipe de NHPC en charge du développement du territoire.....	5
4. CONTENU DU PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (PADEL).....	6
4.1. Vision et Objectifs.....	6
4.1.1. Objectif de NHPC dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL.....	6
4.1.2. Objectifs du PADEL.....	6
4.2. Actions prioritaires à réaliser.....	6
4.2.1. Accès à l'électricité.....	7
4.2.2. Mise en œuvre d'un programme jeunesse.....	7
4.2.3. Eau et assainissement.....	7
4.2.4. Gouvernance (Appui au renforcement institutionnel des mairies).....	7
4.3. Zone d'intervention du PADEL.....	8
4.3.1. Zone d'intervention des villages par types d'impact : 2021 – 2022 (31 villages).....	9
4.3.2. Zone d'intervention des villages par types d'impact : 2023 – 2024 (54 villages).....	10
4.4. Instruments d'accompagnement du développement du territoire.....	11
4.5. Récapitulatif des programmes d'appui au développement du territoire.....	12
5. REPARTITION BUDGETAIRE PAR FOND.....	12
6. AJUSTEMENTS APPORTES AU PADEL.....	13
Annexe 1 : Carte des zones prioritaires du PADEL.....	14

1. CADRE GENERAL

Nachtigal a vocation à être un chantier exemplaire au service du Développement Durable du Cameroun. A ce titre la dimension environnementale et sociale, présente depuis le démarrage, est particulièrement importante pour les parties prenantes du Projet (actionnaires, prêteurs, autorités). Cela s'est notamment traduit par l'élaboration et la mise en œuvre d'importants programmes environnementaux et sociaux (relogement des familles impactées, restauration des moyens d'existence des personnes affectées par le Projet, préservation de la biodiversité, préservation du patrimoine culturel et archéologique, ou encore développement économique local) ainsi que par l'intégration dans les Contrats de Construction d'un important volet environnement et social.

Le Plan d'Actions de Développement Economique Local (PADEL) a été élaboré en 2016 et sa mise en œuvre a nécessité certains ajustements suite au travail de NHPC sur sa stratégie d'investissement communautaire¹.

Le PADEL a été élaboré en concertation avec les populations bénéficiaires. Des missions de consultations dédiées à l'élaboration et au réajustement du PADEL ont en effet été respectivement effectuées sur le terrain, en décembre 2015-janvier 2016 et en février-juin 2020.

Ce document présente les ajustements du PADEL suite au travail sur la stratégie d'investissement communautaire élaborée en 2020. Les principales évolutions sont les suivantes :

- La gouvernance a été modifiée/simplifiée car jugée trop lourde à mettre en œuvre en l'état. Il est apparu que le temps de mobilisation des services déconcentrés centraux et des services ministériels devrait être long et par conséquent ralentir la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, du fait de la décentralisation, les autorités municipales ont été reconnues comme interlocuteurs privilégiés de NHPC pour le choix des actions de développement à réaliser car cela relève de leur domaine régalien.
- Le type d'action d'appui au développement économique initialement prévu dans le PADEL a été modifié. De nouvelles actions ont été introduites dans le PADEL afin de répondre aux exigences du contexte local. Il s'agit notamment de : i) l'appui institutionnel aux communes (dotation en équipements, construction/réhabilitation d'infrastructures socio-économiques) ; ii) des actions d'appui à l'amélioration des conditions d'éducation par l'amélioration des infrastructures scolaires ; iii) des actions d'appui aux activités sociales et culturelles de jeunes et de femmes, iv) des actions en lien avec la cohésion sociale.
- La zone d'intervention du PADEL a été réorganisée afin de mettre l'accent au cours des premières années sur les villages directement impactés par le Projet, et progressivement dans les villages indirectement impactés.
- Le budget a été reparti par année en tenant compte des priorités du PADEL.

Le présent document est formalisé suite aux enseignements tirés de la phase pilote menée en 2020/2021 à travers des consultations/concertations avec les communautés et autorités municipales sur les actions à réaliser au titre de l'année 2021. Les réajustements décrits dans le présent document ont été présentés aux communautés lors des Forums de Concertation Communautaire en 2022.

¹ Dans le cadre de l'accord de coopération entre NHPC et IFC (International Finance Corporation) signé en juin 2019, IFC a accompagné NHPC dans le développement de sa stratégie d'investissement communautaire.

2. JUSTIFICATION DU PADEL

Dans le cadre du Projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal Amont sur le fleuve Sanaga, NHPC a décidé de mettre en œuvre un Plan d'Actions de Développement Economique Local (PADEL) qui a vocation à promouvoir le développement socioéconomique à une échelle locale et à catalyser les efforts des multiples acteurs pour financer les différentes actions à mener afin d'atteindre cet objectif.

Le Projet impactera des villages répartis sur 5 départements et 8 communes. Le barrage et la centrale impactent des villages au sein des communes de Ntui (département de Mbam et Kim), Mbandjock (Département de la Haute Sanaga) et Batchenga (département de la Lékié). La Ligne Haute Tension impacte des villages des communes de Batchenga et Obala (département de la Lékié), de Soa (département du Méfou et Afamba) et de Yaoundé 1 (Département du Mfoundi). D'ici 2023, les activités d'autres villages situés sur la Sanaga dans les communes d'Ebebda et de Sa'a (Département de la Lékié) seront également impactées. Au total, la population des villages concernés dépasse 150 000 personnes.

S'inscrivant dans ce contexte, la politique du PADEL peut se synthétiser ainsi :

- Mettre en œuvre des actions réalisables par les porteurs des projets économiques sélectionnés ;
- S'inscrire dans les dynamiques de développement économique existant localement ; les renforcer en travaillant en partenariat avec les différentes structures qui les mettent en œuvre ;
- Cibler des actions identifiées comme prioritaires par l'ensemble des parties prenantes.

3. GOUVERNANCE DU PADEL

Afin de piloter le PADEL il convient de définir les modalités institutionnelles qui permettront une mise en œuvre des actions et programmes de développement au plus près des populations concernées. Elle est **basée sur une structure souple et représentative des communes de la zone concernées**, autour de 3 principaux acteurs :

- Les populations locales
- La mairie
- L'équipe de NHPC en charge du développement du territoire

3.1. Les populations locales

Les besoins d'investissement communautaires sont identifiés au niveau des villages. La présentation du PADEL et des actions mises en œuvre sont faits lors des forums de concertation communautaire qui regroupent les chefs de villages, les notables, les représentant des PAPs, des femmes, des jeunes, et des organisations à base communautaire.

3.2. Les mairies

Elles sont représentées par les maires et sont consultées en leur position de responsable du développement de la localité au sujet des questions d'infrastructures communales. Cette consultation vise à s'assurer d'une part que les actions de l'entreprises cadrent avec la stratégie de développement local promue par cette institution, et d'autre part de bénéficier des orientations qui permettent d'éviter de réaliser des actions en double.

Le cadre de concertation territoriale qui regroupe le Sous-Préfet, le Maire, les Conseillers Régionaux, les Conseillers Municipaux, les Chefs de Groupements est utilisé pour présenter l'avancement des actions mise en œuvre et valider les réajustements du PADEL.

Les actions du PADEL prévues au cours d'une année budgétaire sont validées par la mairie et font l'objet d'une convention de partenariat entre la commune concernée et NHPC.

3.3. La Direction Générale de NHPC

La Direction Environnement et Social (DES) autorise les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PADEL conformément à sa stratégie de développement des arrondissements impactés par le projet. Ces actions sont validées par la Direction Générale de NHPC.

3.4. L'équipe de NHPC en charge du développement du territoire.

Elle est composée du Responsable du Développement Territorial qui coordonne les actions de développement du territoire de toute l'entreprise et du Cadre chargé du Développement Economique Local qui assure la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement du territoire. Elle conduit les réunions d'information, de consultation et de validation des actions du PADEL. Elle prépare les fiches de décisions des actions validées par les instances locales ainsi que les conventions avec les mairies. Les fiches de décision des actions mises en œuvre dans le cadre du PADEL ainsi que les conventions avec les mairies sont signées par le Directeur Général de NHPC.

Pour contacter l'équipe de NHPC en charge du PADEL :

Thierry MOTCHEBONG Responsable Restauration des Moyens d'Existence et Développement Territorial, basé au bureau NHPC de Batchenga : ghislain.motchebong@nhpc.cm

Martin KAMGUIM – Cadre chargé du développement économique local, basé au bureau NHPC de Batchenga : martin.kamguim@nhpc.cm

Josianne KUIDOU : Cadre chargée de la gestion des requêtes et des plaintes : (+237) 690 87 39 76 ; josianne.kuidou@nhpc.cm

Des informations sont régulièrement publiées concernant les activités et réalisation du PADEL sur le site internet de NHPC : <https://www.nhpc.cm/>

4. CONTENU DU PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (PADEL)

4.1. Vision et Objectifs

4.1.1. Objectif de NHPC dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL

Vision : Ancrer le Projet dans les territoires

Objectifs

- Electrification : Faire profiter le territoire de la présence d'un projet hydroélectrique ;
- Diversification de l'économie locale : Réduire la dépendance économique des populations envers NHPC en soutenant l'agriculture d'une part et les activités génératrices de revenus et l'employabilité des jeunes hommes et des jeunes femmes d'autre part ;
- Réduction des risques sanitaires : Réduire les risques sanitaires qui exposent la population et les employés de NHPC, particulièrement les maladies hydriques et les épidémies ;
- Interaction avec les parties prenantes locales : Améliorer les relations avec les parties prenantes et l'image de NHPC en instaurant un dialogue régulier et en veillant à la bonne gouvernance des projets d'investissement communautaires, notamment en veillant à une juste représentation des femmes.

4.1.2. Objectifs du PADEL

Vision : Permettre à NHPC d'être un partenaire pour le développement durable des territoires

Objectifs

- Accès à l'électricité : Soutenir le raccordement électrique des infrastructures à usage communautaire et des unités productives locales ;
- Programme Jeunesse : Améliorer l'employabilité des jeunes, l'appui aux activités génératrices d'emploi/de revenus, le soutien aux infrastructures éducatives, et les initiatives sociales destinées aux jeunes hommes et aux jeunes femmes (notamment les activités culturelles et intégratrices) ;
- Eau et assainissement : Réduire les risques sanitaires liés aux maladies hydriques, en contribuant à l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Gouvernance : Soutenir les efforts de bonne gouvernance en renforçant les capacités des élus locaux et des organisations à base communautaire dans la gestion des projets, et en encourageant la participation des femmes ;
- Agriculture : Promouvoir le développement de l'agriculture vivrière et commerciale dans les territoires, l'élevage et la pisciculture, ainsi que l'amélioration des pistes agricoles.

4.2. Actions prioritaires à réaliser

Les actions définies couvrent la période 2021 – 2024 ; elles ont été définies sur la base des consultations réalisées en 2015-2016 dans le cadre de l'élaboration du PADEL, des visites réalisées dans 35 villages en 2020 et celles réalisées au 1^{er} trimestre de l'année 2022.

4.2.1. Accès à l'électricité

Les populations rencontrées dans plusieurs villages du périmètre PADEL font état d'un déficit d'alimentation électrique. Certains villages ne sont pas électrifiés, d'autres l'ont été, mais les câbles ont disparu depuis de longues années. Et pour ceux qui ont accès à l'électricité, les coupures sont fréquentes et longues. L'aménagement hydroélectrique contribuera à renforcer l'offre, en injectant 420 MW sur le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Les renforcements des réseaux de transport et de distribution seront des compléments indispensables au renforcement de l'offre en électricité pour améliorer la qualité et la continuité de la desserte sur la zone.

Faciliter l'accès à l'électricité s'inscrit en effet parfaitement dans l'objectif de partage des bénéfices, notamment pour faciliter la création de valeur ajoutée sur le territoire. Les actions du PADEL en terme d'appui à l'accès à l'énergie électrique seront focalisées sur le raccordement au réseau de distribution électrique des unités productives, artisanales, et des infrastructures sociales et communautaires.

4.2.2. Mise en œuvre d'un programme jeunesse

En décembre 2021, il a été décidé de lancer un programme de développement communautaire ciblant les jeunes. Les objectifs visés sont les suivants :

- Amélioration de l'employabilité
- Développement de l'entrepreneuriat
- Amélioration de l'accès à l'éducation primaire et secondaire
- Cohésion sociale

4.2.3. Eau et assainissement

Il a été constaté une réelle problématique d'accès à l'eau potable sur le périmètre du PADEL. Cette problématique majeure se traduit par : (i) un nombre insuffisant de points d'accès à l'eau (forages), et (ii) des forages/pompages hors de fonctionnement. De nombreux villages n'ont ainsi pas accès à l'eau potable. Bien souvent, et les populations de ces villages le reconnaissent, le non-fonctionnement d'un point d'eau résulte de difficultés de gouvernance dans la gestion de ces points d'eau.

Compte tenu des besoins constatés, du caractère vital de l'eau potable, du frein au développement que représente le nonaccès à l'eau potable, et du fait que ce problème pèse essentiellement sur les femmes, le PADEL met un accent particulier pour faciliter l'accès des populations du territoire d'intervention du Projet à l'eau potable.

La contribution au renforcement de l'accès à l'eau potable se concrétise par : (i) le financement de nouveaux forages et/ou (ii) la réhabilitation de points d'accès et/ou (iii) l'adduction d'eau à partir d'un forage opérationnel fournissant une quantité d'eau suffisante, vers de nouveaux points de consommation. Ces actions sont déjà engagées depuis 2021 et se poursuivront jusqu'en 2024.

4.2.4. Gouvernance (Appui au renforcement institutionnel des mairies)

Le fonds d'appui institutionnel mis en place dans le cadre du PADEL a pour objectif de soutenir les efforts de bonne gouvernance en renforçant les capacités d'actions des élus locaux et des organisations à base communautaires dans la gestion des projets et en encourageant la participation des femmes.

L'appui à la gouvernance locale sera focalisé sur :

- i) Le financement des infrastructures de gouvernance communale (hangar, bâtiments administratifs) et petit équipement (bureautique). Les mairies concernées sont celles de Batchenga, Mbandjock, Ntui, et Obala.
- ii) Le renforcement des capacités des élus/comités de développement.

4.3. Zone d'intervention du PADEL

La zone de mise en œuvre des actions du PADEL concerne les villages situés dans 7 arrondissements et 5 départements. Le tableau suivant présente les villages de la zone d'intervention du Projet selon le type d'impacts.

Communes	Villages	Type d'impacts	Caractéristiques
Mbandjock	Ndjoré	Impact indirect	Village du Chef de Groupement
	Minkouma	Impact direct	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique
	Ndokoia	Impact direct	
Batchenga	Ndji	Impact direct	Village porteur de la Cité d'Exploitation
	Emana Batchenga	Impact direct	
	Ballong 2	Impact indirect	Villages impactés par les afflux sociaux
	Ballong 1	Impact direct	
	Olembé	Impact indirect	
	Elon	Impact direct	Villages traversés par la Ligne de Haute Tension
	Emana Menyagda		
	Mebassa		
	Nalassi		
	Nkolmekok		
	Natchigal Batchenga	Impact indirect	Villages des exploitants de sable
	Otibili		
	Elomzok	Impact direct	Villages traversés par la Ligne de Haute Tension
	Mekas (inclus Mekas 2)		
	Mfomakap		
	Mindjomo		
	Minkama (1, 2 et 3)		
	Minkama Pionner		
	Nkolmbene		
	Nkolnguem 1		
Nkolnguem 2			
Nkolobili			
Nkometou 2			
Nkometou 3			
Nkomndamba			
Nto			
Ntui	Obandene	Impact direct	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique
	Bindandjengué		
	Nachtigal-Ntui	Impact indirect	Villages des exploitants de sable
	Betamba		
	Essougly		
	Kela,		
	Mbandona		
	Mbanga		
	Koro,		
	Ehondo,		
Ndjame,			

Communes	Villages	Type d'impacts	Caractéristiques
	Biatsota		
Yaoundé 1	Nyom 2	Impact direct	Villages traversés par la Ligne de Haute Tension
Soa	Nkometou 1		
Ebebda	Mbenega	Impact indirect	Villages des exploitants de sable
	Ebomzout		
	Bikogo		
Sa'a	Nkolevodo	Impact indirect	Villages des exploitants de sable
	Ondondo		
	Nkolbogo (Melik)		
	Nkolessono		
	Nkolawono		
	Nkolebassimbi		
Nkoldjomo			

4.3.1. Zone d'intervention des villages par types d'impact : 2021 – 2022

Villages cibles	Nombre	Arrondissements	Types d'impacts
Ndoko, Minkouma, Ndjoré	03	Mbandjock	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique Villages impactés par les afflux sociaux
Ndji, Eman Batchenga, Ballong 1, Ballong 2, Olembé, Elon, Eman-Benyada, Mebassa, Nalassi, Nkomelkok,	10	Batchenga	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique Villages impactés par les afflux sociaux Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension
Elomzok, Mekas (inclus Mekas 2), Mfomakap, Mindjomo, Minkama (inclus Minkama Pionner), Minkama village, Minkana (1, 2 et 3), Nkolmbene, Nkolnguem 1, Nkolnguem 2, Nkolobili, Nkometou (2 et 3), Nkomndamba, Nto	14	Obala	Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension
Obandene, Bindandjengué	02	Ntui	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique
Nkometou 1	01	Soa	Village porteur de la Ligne de Haute Tension
Nyom 2	01	Yaoundé 1	Village porteur de la Ligne de Haute Tension

4.3.2. Zone d'intervention des villages par types d'impact : 2023 – 2024

Villages cibles	Nombre	Arrondissements	Types d'impacts
Ndoko, Minkouma, Ndjoré	03	Mbandjock	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique Villages impactés par les afflux sociaux
Ndji, Eman, Batchenga, Ballong 1, Ballong 2, Olembé, Elon, Eman-Benyada, Mebassa, Nalassi, Nkomelkok, Famnassi,	13	Batchenga	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique Villages impactés par les afflux sociaux Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension
Nachtigal-Batchenga, Otobili			Villages impactés dans l'exploitation de sable
Elomzok, Mekas (inclus Mekas 2), Mfomakap, Mindjomo, Minkama Pionner, Minkama village, Minkana (1, 2 et 3), Nkolmbene, Nkolnguem 1, Nkolnguem 2, Nkolobili, Nkometou 2, Nkometou 3, Nkomndamba, Nto	14	Obala	Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension Villages impactés par les afflux sociaux
Obandene, Bindandjengué	12	Ntui	Villages porteurs des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique
Nachtigal-Ntui, Betamba, Essougly, Kela, Mbandona, Mbanga, Koro, Ehondo, Ndjame, Biatsota			Villages impactés dans l'exploitation de sable
Nkometou 1	01	Soa	Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension
Nyom 2	01	Yaoundé 1	Villages porteurs de la Ligne de Haute Tension
Nkolevodo, Ondondo 1, Nkolbogo (Melik), Nkolessono, Nkolawono, Nkolebassimbi, Nkoldjomo,	07	Sa'a	Villages impactés dans l'exploitation de sable
Mbenega, Ebomzout, Bikogo	03	Ebebda	Villages impactés dans l'exploitation de sable

4.4. Instruments d'accompagnement du développement du territoire

Intitulé du fonds	Types de projets concernés	Entités soumissionnaires	Stratégie d'intervention	Partenaire dans la mise en œuvre
Fonds d'appui aux Plans Communaux de Développement (PCD)	Infrastructures inscrites dans le PCD de la commune dans les domaines suivants : Eau, Electricité, Jeunesse (loisirs et formation professionnelle), Agriculture, Programmes d'appui à la gestion des infrastructures	Mairie	Consultation de l'exécutif communal pour proposition des sites prioritaires, Etudes technico financières des propositions, Priorisation des actions, Validation des actions par le maire, Validation des actions par le DG, Exécution.	Services compétents de l'administration/mairie + Comités de développement villageois + ONG ou prestataires de service sélectionnés par NHPC (entreprises du BTP, ONG spécialisées).
Fonds d'appui aux projets socio-économiques	Agriculture, Elevage, Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les jeunes, programmes socio-économiques pour les femmes	Porteurs de microprojets économiques, Organisation Paysanne	Recrutement d'un organisme d'accompagnement des organisations de producteurs (OP) qui se chargera de rencontrer les populations, d'identifier, structurer les organisations de producteurs volontaires, de développer leurs projets, les soumettre à l'appréciation de NHPC et d'accompagner la mise en œuvre des projets.	ONG, bailleurs, prestataires de services en coordination avec les services compétents de l'administration/Mairie
Fonds d'appui institutionnel	Infrastructures de gouvernance (hangar, bâtiments administratifs) et petit équipement (bureautique)	Mairie, Autorités, Administration dont l'activité est en lien avec NHPC (ex : Inspection du travail, services départementaux de l'environnement etc.) ou les projets soutenus par NHPC (services de l'agriculture, de la jeunesse etc.)	Consultation des maires et des responsables des services déconcentrés de la jeunesse, des affaires sociales et des PME, Diagnostic institutionnel, sélection et priorisation des actions à réaliser, Validation des actions par les parties prenantes, Validation des actions par le DG, Exécution	Prestataires de services ou fournisseurs sélectionnés par NHPC (entreprises du BTP)
Fonds de soutien aux activités sportives et culturelles de la jeunesse	Activités sportives et culturelles de type camps de vacances, tournois sportifs, petits équipements etc.)	Associations, Administrations, Mairie, Etablissements publics	Consultation des responsables des services déconcentrés de la jeunesse, des affaires sociales et des PME, Consultation des organisations de jeunes, Analyse des demandes reçues des écoles	Prestataires de services ou fournisseurs sélectionnés par NHPC

4.5. Récapitulatif des programmes d'appui au développement du territoire

Programmes	Cibles	Domaine	Type d'opération	Source de financement
Appui à l'électrification rurale	Villages ; Infrastructures communautaires, unités de production locales	Electrification	Renforcement de la qualité de l'électricité fournie Raccordement électrique	Fonds d'appui aux Plans Communaux de Développement
Appui à l'accès à l'eau potable	Villages et hameaux	Eau potable	Réhabilitation/Création de forages	
Appui à l'amélioration des pistes agricoles	Populations locales	Développement agricole	Réhabilitation des principales pistes agricoles empruntées par les populations	
Appui au Renforcement des infrastructures éducatives	Lycées classiques, écoles primaires et maternelles	Education	Réhabilitation/ construction de salles de classe	
Appui à la formation professionnelle	Lycée technique, CETIC, SAR SM et CMPJ	Formation professionnelle	Dotations de matériels et équipements	
Appui au Renforcement des infrastructures sociales	Jeunes Population locale	Social et solidaire	Construction/ réhabilitation foyers/hangars communautaires et aires de jeux	
Appui aux activités génératrices d'emploi/de revenu	Jeunes Femmes Organisation paysannes	Agriculture, Elevage, Pisciculture, commerce Restauration, équipements agricoles,	Formation et accompagnement des porteurs de projets, financement de projets	Fonds d'appui aux projets socio-économiques
Appui aux activités culturelles et intégratrices	Jeunes	Social et solidaire	Contribution matérielle pour la réalisation des foires, fêtes de la jeunesse, kermesse, remise de prix aux meilleurs élèves...	Fonds de soutien aux activités sportives et culturelles de la jeunesse
Appui institutionnel	Maires	Développement institutionnel	Dotations équipements Administration de Formation Construction/réhabilitation d'infrastructures commerciales	Fonds d'appui institutionnel

5. REPARTITION BUDGETAIRE PAR FOND

Le budget de l'investissement communautaire de NHPC s'établit à un milliard deux cent quatre-vingt-sept millions de FCFA pour quatre années.

Quatre fonds ont été constitués pour regrouper les actions prioritaires à réaliser dans le cadre du développement économique local. Le tableau ci-dessous présente ces différents fonds.

Instrument budgétaire	Budget 2021-2024 (FCFA)	% du budget
Fonds d'appui aux Plans Communaux de Développement.	708 millions	55%
Fonds pour les programmes de développement socio-économique	386 millions	30%
Fonds d'appui institutionnel	129 millions	10%
Fonds de soutien aux activités sportives et culturelles de la jeunesse	64 millions	5%

6. AJUSTEMENTS APPORTÉS AU PADEL

Le tableau comparatif ci-dessous présente les ajustements qui ont été apportés au PADEL :

Les actions définies dans le PADEL de 2016	Les actions définies dans le PADEL mis à jour en 2020
Gouvernance du PADEL	Gouvernance du PADEL
Un comité d'investissement	Direction Générale NHPC
Un secrétariat technique	Responsable des actions territoriales + chargé du PADEL
Un comité interministériel	Mairie
Un comité de suivi	Population des villages impactés (forums de concertation communautaire)
La zone d'intervention	
Tous les villages et villes des 7 arrondissements impactés directement ou indirectement par le Projet soit 242 villages	Intervention progressive en partant des villages porteurs des ouvrages du Projet vers l'ensemble des villages ciblés
	Classification des villages par ordre de priorité
	Priorisation de l'investissement à réaliser par arrondissement
Appui au développement des infrastructures	
Réhabilitation des forages	Maintenue
Réhabilitation des pistes agricoles	Maintenue
Renforcement des infrastructures de formation professionnelle	Maintenue
Raccordement électrique des unités productives, artisanales, et plus secondairement les unités commerciales ou de services, infrastructure socioéconomique	Maintenue
	Création de forages
	Construction/réhabilitation foyers/hangars communautaires et Aire de jeux
	Réhabilitation/construction de salles de classe
	Dotations de matériels et équipements
Appui au développement économique	
Appui technique et financier des microprojets économiques	Maintenue
Appui technique et financier des projets économiques structurants	Maintenue
Appui aux projets des jeunes sortis des centres de formation	Maintenue
Appui aux activités sociales et culturelles	
	Contribution matérielle pour la réalisation des foires, fêtes de la jeunesse, kermesse, remise de prix aux meilleurs élèves...
Appui institutionnel	
	Dotations équipements
	Construction/réhabilitation d'infrastructures commerciales

Annexe 1 : Carte des zones prioritaires du PADEL

